

**Séance en date du 13 avril 2018**

**Présents: FORESTIER Daniel, REINHART Thierry, GROS Anne, DUCOING Guy, VIGIER Joannès, MERLE Olivier, ROCHER Bernard, POUTIGNAT Maryse, BOUCHE Vincent, ROUSSET Hélène, PERRET Yves, COLOMBAI Benoit**

**Absents excusés : LEMIRE Pierre-Marie, DA COSTA BENTO José (procuration à Anne GROS),**

Secrétaire de séance : Thierry REINHART

<b>N° 1 : Budgets 2018 .....</b>	<b>1</b>
<b>N°2 : Vote des Taux 2018.....</b>	<b>2</b>
<b>N°3 : Section de Quiquandon : Participation au Budget Général (Aménagement de bourg) .....</b>	<b>2</b>
<b>N° 4 : Résiliation de la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement .....</b>	<b>2</b>
<b>N° 5 : Mise en conformité de l'éclairage public .....</b>	<b>3</b>
<b>N° 6 : Commission d'Appel d'Offres .....</b>	<b>4</b>
<b>N° 7 : Désignation à la commission de suivi de site du Poyet .....</b>	<b>4</b>
<b>N° 8 : Cimetière : ossuaire et caveau communal .....</b>	<b>4</b>
<b>DIVERS.....</b>	<b>4</b>

**N° 1 : Budgets 2018**

	<b>Budget Général (voir détail)</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Eau</b>	<b>Total</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>587 053,92</b>	<b>73 828,78</b>	<b>82 307,90</b>	<b>743 190,60</b>
<b>Investissement</b>	<b>524 172,09</b>	<b>127 081,32</b>	<b>49 694,36</b>	<b>700 947,77</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 111 226,01</b>	<b>200 910,10</b>	<b>132 002,26</b>	<b>1 444 138,37</b>

	SNA	1	3	2	4	6	7	Total
Fct	479 311,69	1 295,09	224	155	8 739,20	4 037,13	93 291,81	587 053,92
Invt	524 172,09							524 172,09
<b>TOTAL</b>	<b>1 003 483,78</b>	<b>1 295,09</b>	<b>224</b>	<b>155</b>	<b>8 739,20</b>	<b>4 037,13</b>	<b>93 291,81</b>	<b>1 111 226,01</b>

**Vote à l'unanimité**

### N°2 : Vote des Taux 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter les taux d'imposition 2018

Après discussion et vote, le Conseil Municipal avec 12 voix pour et 1 abstention décide d'augmenter les taux en 2018 comme suit :

**Taxe d'habitation : 8,20 %**

**Taxe foncière sur le bâti : 9,20 %**

**Taxe foncière sur le non bâti : 47,60 %**

### N°3 : Section de Quiquandon : Participation au Budget Général (Aménagement de bourg)

Monsieur le Maire explique que :

- Vu la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 - art. 17

- Vu l'article L2412-2

- Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2411-10, lorsque les besoins de la section sont satisfaits, le conseil municipal peut, par délibération motivée, financer la réalisation de travaux d'investissement ou d'opérations d'entretien relevant de la compétence de la commune au bénéfice non exclusif de la section de commune par une contribution du budget de la section.

**Les besoins de la section étant satisfaits, le Conseil Municipal unanime décide de la participation de la section de Quiquandon pour la somme de 30 000 € au programme aménagement de bourg 2018-2019 (voie communale n°2, mise en valeur du calvaire, place de l'église).**

### N° 4 : Résiliation de la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5511-1,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu la délibération prise par la commune de St Ferréol des Côtes le 22 septembre 2017 pour adhérer à l'ADIT, et notamment à l'offre SATESE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu la convention « de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue le 20 mai 2016 entre la commune de St Ferréol des Côtes et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,

Considérant que la commune a conclu le 20 mai 2016 avec le Conseil départemental du Puy de dôme, une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) pour une durée de 3 ans et qui arrive à terme le 19 mai 2019,

Considérant que les prestations du SATESE sont intégrées à compter du 01.01.2018 dans l'offre de service de l'ADIT à laquelle la commune a adhéré par délibération en date du 22 septembre 2017,

Considérant que l'intégration du SATESE dans l'offre de service de l'ADIT ne modifie en rien les prestations réalisées pour le compte de la commune,

Considérant dès lors la nécessité de procéder à la résiliation de la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement ( SATESE) conclue avec le Conseil départemental au motif d'intérêt général tenant à la réorganisation du service public,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Conseil municipal unanime

DECIDE

- **de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la commune et le Département du Puy-de-Dôme.**
- **d'autoriser le maire à signer les éventuelles conventions ou documents relatifs au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement proposés par l'ADIT.**

#### N° 5 : Mise en conformité de l'éclairage public

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme CEE économies d'énergie dans les TEPCV, le territoire d'Ambert Livradois Forez peut mobiliser des fonds pour la rénovation de l'éclairage public communal.

En ce qui concerne la commune, le montant des travaux s'élève à 12 000 € HT.

Le SIEG, maître d'ouvrage de l'opération, commande et paye l'intégralité des travaux. Il refacturera à la commune l'intégralité du montant éligible aux CEE ainsi que 50% du reste à charge.

Le plan de financement prévisionnel pour la commune serait le suivant :

- **Dépense : 9 063 €**

- **Recette (montant CEE versé à la commune) : 6 127 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte le projet,**
- **Autorise le maire à signer la convention de financement des travaux avec le SIEG.**

#### N° 6 : Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Valéry MATHIAS du conseil municipal en date du 22 mars 2018, il convient de le remplacer à la commission d'appel d'offres.

Monsieur Bernard ROCHER suppléant se propose pour être titulaire.

Monsieur Yves PERRET se propose pour être suppléant

Le Conseil unanime accepte ces propositions. La commission d'appels d'offres est désormais composée comme suit :

**Titulaires : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, VIGIER Joannès, ROCHER Bernard**

**Suppléants : DA COSTA BENTO José, PERRET Yves, MERLE olivier**

#### N° 7 : Désignation à la commission de suivi de site du Poyet

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Valéry MATHIAS du conseil municipal en date du 22 mars 2018, il convient de le remplacer à la commission de suivi de site du Poyet.

Madame ROUSSET Hélène se propose.

Le Conseil unanime accepte cette proposition.

**Les délégués à la commission de suivi du site du Poyet sont donc désormais :**

- **Titulaire : DA COSTA BENTO José**
- **Suppléante : ROUSSET Hélène**

#### N° 8 : Cimetière : ossuaire et caveau communal

Monsieur le Maire expose de la nécessité de posséder au cimetière d'un lieu de dépôt provisoire (pour entreposer les cercueils en attente d'inhumation) distinct d'un ossuaire communal (destiné à recueillir les restes mortels exhumés des concessions reprises).

Actuellement le caveau communal fait également office d'ossuaire.

**Le conseil municipal unanime prend note et décide de conserver l'ossuaire dans le caveau communal dans l'attente de la création future d'un ossuaire.**

#### DIVERS

- Démission de Valéry MATHIAS le 22/3/2017
- 23/4 à 18h : réunion publique SCOT à la salle des fêtes
- Cérémonie du 8/5 à 11h30
- compte rendu communauté de communes du 12/04/2018
- Divers

Le Maire, Daniel FORESTIER